

Regard sur la situation des droits humains en Afrique

Halidou Ouedraogo and Kalefa Rigobert Sanon

Volume 23, Number 1, 1997

L'éducation dans une perspective planétaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031909ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031909ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ouedraogo, H. & Rigobert Sanon, K. (1997). Regard sur la situation des droits humains en Afrique. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(1), 145–147. <https://doi.org/10.7202/031909ar>

Regard sur la situation des droits humains en Afrique

Halidou Ouedraogo
Président

Kalefa Rigobert Sanon
Intervieweur

Union interafricaine des droits de l'homme
et Mouvement burkinabè des droits
de l'homme et des peuples

Introduction

La préoccupation d'éduquer pour les droits humains et la paix prend de l'ampleur à travers le monde sur le plan de l'éducation formelle ainsi que sur celui de l'éducation informelle qui assume un véritable *leadership* dans le domaine. En effet, de très nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) ont été créées au cours des dernières décennies pour donner une voix à celles et à ceux qui n'en ont pas et pour éduquer la population, et tout particulièrement les couches les plus démunies, au respect de leurs droits.

Dans ce numéro consacré à la formation des enseignantes et des enseignants, nous avons voulu ouvrir une fenêtre sur cet important monde des ONG avec lequel les universitaires ont intérêt à collaborer dans la poursuite des objectifs de l'ÉPP. À ce sujet, une brève entrevue avec le président de l'Union interafricaine des droits de l'homme offre un aperçu de l'important travail réalisé dans le domaine de l'éducation aux droits humains en Afrique.

K. R. Sanon – Le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples a entrepris un travail d'éducation en matière des droits de l'homme; à quand remonte cette initiative et pourquoi?

H. Ouedraogo – La question de l'éducation aux droits humains est une question préoccupante pour ce qui concerne le Burkina-Faso. Pourquoi? Un grand nombre de Burkinabè ne sont pas allés à l'école. Aussi pour impliquer tout le monde dans la gestion de la cité, il faut une vision claire de la situation institutionnelle, économique, sociale et culturelle. Bien entendu notre peuple a ses traditions, ses coutumes et ses moyens de communications. Le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des

peuples s'est attelé effectivement à mettre en œuvre un plan d'éducation aux droits humains dès sa création le 19 février 1989. Nous avons réalisé des séminaires, des symposiums, des causeries débats autour des notions telles que le développement et ses acteurs au Burkina-Faso, la situation de la femme, de la petite fille, l'éducation... Mieux, nous avons entrepris d'informer et de former la population autour des instruments juridiques tels que la constitution, le code de la famille et des personnes, le mariage, le divorce, l'adoption, le code pénal, etc., pour armer les citoyens à exercer la justice à leur profit. Cela s'est effectué à partir de la situation de notre pays, et en rapport avec les instruments juridiques internationaux de promotion et de protection des droits humains. En un mot, nous avons voulu poser un problème qui est essentiel et dont la résolution est utile à l'approfondissement de la démocratie.

K. R. Sanon – *Concrètement, comment se mène le travail d'éducation en droits humains au Burkina-Faso?*

H. Ouedraogo – Tel que le conçoit le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples, le travail se résume à ceci. Au début, nous nous sommes attelés à montrer aux uns et aux autres ce qu'est une organisation non gouvernementale, quels en sont les objectifs en tant que contrepuissance participant à la consolidation de la démocratie dans notre pays. Puis, nous avons élaboré des stratégies de mise en œuvre des principes majeurs dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains. Ainsi, nous avons conçu un programme qui a d'abord intéressé les instituteurs de l'école primaire, les enseignants du secondaire et les professeurs d'université, mais notre pays étant composé d'un grand nombre de citoyens qui évoluent dans le secteur informel, les écoles rurales, les groupements villageois par exemple, nous avons conçu un programme à partir des langues locales les plus parlées: le moré, le dioula, le peulh; elles nous permettent de traiter des questions de santé et d'éducation. Également, nous avons élaboré différents programmes en nous aidant des expériences d'autres pays surtout dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

K. R. Sanon – *Est-ce dans ce sens que vous avez créé des boutiques de droits? Il semble que vous envisagez créer très prochainement des maisons de santé. Qu'est-ce que c'est exactement?*

H. Ouedraogo – En Afrique, comme ailleurs, bien qu'il existe des spécificités, les questions de santé, de justice, d'éducation sont des questions cardinales.

Qu'est-ce qu'une boutique de droit? Ailleurs, on les appelle des cliniques juridiques. Nous avons choisi l'appellation boutique de droit. Elles visent à apporter des solutions aux problèmes de la justice en facilitant un meilleur accès des populations.

Lorsqu'on a créé les boutiques de droits, on nous a posé des questions: Que trouve-t-on là dedans? du lait, du sucre, du savon? Nous avons répondu qu'on y trouve de la nurture et de la nourriture. La première aide l'homme à se réaliser et la nourriture est matérielle et fait corps avec le spirituel pour faire l'homme plein. Dans les boutiques de droits, nous parlons de l'indépendance de la justice, par exemple. Dans un pays

comme le nôtre, il est très bon que la population sache le rôle de l'agent de police judiciaire, à savoir le gendarme, le policier, etc. Il est bon qu'on sache ce que fait le juge, l'avocat.

Dans les maisons de santé, nous allons également mener des actions éducatives en ce qui concerne le sida, l'hygiène, la santé, la reproduction. Bref nous allons travailler à sensibiliser la population à tous ces aspects. Les boutiques de droit comme les maisons de santé sont, pour nous, des relais.

K. R. Sanon – Dans un pays comme le Burkina, quelles sont les difficultés qu'il faut surmonter pour parvenir à réaliser une telle tâche éducative?

H. Ouedraogo – Au Burkina-Faso, il y a 85 % d'analphabètes: cette situation constitue un premier obstacle. L'élaboration des programmes doit tenir compte de cette donnée. Il a fallu faire des enquêtes, colliger les informations et concevoir les programmes qui évitent par exemple de heurter de front la chefferie traditionnelle et les coutumes qui sont des références de valeurs incontournables dans le pays. Il y a aussi les animateurs de la vie de l'État, les hommes politiques, les femmes, autant de données qu'il faut comprendre au préalable. Par exemple, pour travailler à un État de droit, il faut apporter la sensibilisation au niveau des députés afin d'éviter qu'on ne privilégie la tendance à l'état d'exception. Le travail dans ce sens est exaltant mais aussi difficile.

K. R. Sanon – L'Union interafricaine des droits de l'homme a également un programme similaire, comment le mène-t-elle?

H. Ouedraogo – Il y a des spécificités au niveau de chaque État. Mais il y a l'impérieuse nécessité de voir la question de droit de l'homme comme un problème global. L'Union interafricaine des droits de l'homme se base sur l'expérience des différentes sections au niveau de près de quarante pays et qui sont contenus dans les résultats des grandes conférences des Nations Unies comme la conférence de Vienne, du Caire, de Chine ou de Copenhague avec la question du développement social. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger ou dans la région des Grands Lacs, chaque section de l'Union interafricaine des droits de l'homme met en œuvre un programme d'éducation en matière de droits humains. Dans les Grands Lacs, par exemple, il s'agit d'éduquer la population à la gestion des conflits, de la sensibiliser à la réalité du génocide, des problèmes dans les camps de personnes réfugiées ou déplacées. Ailleurs, ce sont des questions environnementales, la question de la pauvreté, etc. Il y a une espèce de symbiose entre les programmes élaborés au niveau de l'Union interafricaine des droits de l'homme et ceux de ses sections.

K. R. Sanon – Le Haut Commissariat des Nations Unies dans le cadre de son cinquantième anniversaire vous a demandé une contribution en matière d'éducation aux droits humains. Comment comptez-vous vous y prendre?

H. Ouedraogo – L'année 1998 sera celle de l'évaluation des conclusions des travaux de Vienne de 1993 sur les droits de l'homme pour tous. Elle sera également le cinquantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme. C'est avec un grand honneur que nous avons enregistré cet appel à contribuer et nous allons tout mettre en œuvre en accord avec toutes nos sections pour mériter toujours notre place en matière d'éducation aux droits humains et cela au profit de la liberté et de la démocratie.